



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024



ID : 031-213104219-20240717-DEL2024_04_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 juillet 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
11 juillet 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
11 juillet 2024			

Étaient présents

Mesdames TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET,
MORANDIN, CHARRON

Procurations

Mme GAMBET avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU
M. RENOUX avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
M. BERGONZAT avait donné procuration à M. GAROUSTE
Mme COUESNON avait donné procuration à Mme RAHIN

Absents

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-04-07

Education Nationale – Convention NEFLE Maternelle Jean Jaurès –

Le Groupe scolaire Jean Jaurès a participé l'an dernier à la Concertation Nationale pour la Refondation de l'Ecole et les deux écoles (Maternelle et Élémentaire) ont déposé des projets pédagogiques dans le cadre du programme Notre Ecole, Faisons Là Ensemble (NEFLE).

A l'issue d'une commission d'examen, le Fonds d'Initiative Pédagogiques (FIP) a attribué des crédits d'investissement pour le projet de la Maternelle d'un montant de 10 000 € dont l'objet principal sera d'achever l'équipement de l'école en tableaux blancs interactifs.

Le Groupe Scolaire n'étant pas une personne morale, il ne peut porter les fonds directement et a sollicité la Commune pour cela. La Commune portera les dépenses en application du projet de l'école Maternelle et encaissera la subvention pour le compte de l'école. Le projet sera équilibré sans participation communale.



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/24

Besler
Levrault

ID : 031-213104219-20240717-DEL2024_04_07-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser le Maire à signer le projet de convention avec l'Etat relatif au portage de cette enveloppe d'investissement sachant que les crédits suffisants sont ouverts au budget de la Commune en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le projet de convention avec l'Etat relatif au portage de l'enveloppe d'investissement de 10 000 € pour l'école Maternelle Jean Jaurès dans le cadre du projet Notre Ecole Faisons La Ensemble.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 17 juillet 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

